



Objet : Préavis 25/18

Roche, le 19 mars 2018

COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission nommée pour

l'examen d u préavis 25/18 relatif au remplacement de la conduite EP et de
défense incendie au lieu-dit "Les Evues".

| | Séances | Emoluments | Signatures |
|--|---------|------------|------------------|
| Rapporteur : M. <u>Guillemin Jean-Claude</u> 1 | | | <u>Guillemin</u> |
| Membres : MM. <u>Beatrixe Dojat</u> 1 | | | <u>Dojat</u> |
| » <u>Line Seiler</u> 1 | | | <u>Seiler</u> |
| » <u>Lionel Dormond</u> 1 | | | <u>Dormond</u> |
| » <u>Roland Berclaz</u> 1 | | | <u>Berclaz</u> |

Monsieur le Président et Messieurs,

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la Commission nommée pour l'étude du préavis N°25/2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Commission nommée pour l'étude du préavis n° 25/ 2018 relatif au remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu- dit les Evuex s'est réunie le mercredi 28 février.

Nous avons entendu Rémy Roulet Municipal en charge de ce dossier.

Nous le remercions vivement pour sa disponibilité et pour la qualité des informations données concernant ce problème à résoudre.

Objet de satisfaction, l'ensemble des membres convoqués ont honoré leur engagement. De ce fait nous pouvons vous soumettre la pluralité des opinions émises.

Concernant le projet en lui-même et le descriptif des travaux, le préavis est suffisamment détaillé aussi bien dans les libellés que dans les montants estimés.

En conséquence nous n'allons pas récrire une deuxième fois le corps du préavis.

Nous pouvons ajouter que comme cette conduite fait partie d'un bouclage et qu'elle alimente des bornes pour la protection incendie, Mr. Roulet nous a informé qu'il est possible de recevoir un subside de l'Etablissement Cantonal d'Incendie entre 7 et 10 % qui viendrait en déduction de la facture finale.

Une inconnue subsiste au niveau du passage sous l'autoroute A9. En effet toute la réfection est basée de manière à pouvoir glisser dans la conduite en acier de 200 mm de diamètre, le nouveau tuyau PE 100 PN 10 diamètre extérieur de 160mm.

Un commissaire a suggéré qu'un contrôle par caméra devrait confirmer ou infirmer ce cheminement. S'il devait y avoir une impossibilité de passer comme prévu par ce cheminement tout le projet serait à revoir.

Nous avons pris note que le bureau Herter et Wiesmann a été mandaté pour la conduite et les relevés nécessaires pour ce genre de travaux.

A partir de l'intervention d'un bureau d'ingénieurs bien que les adjudications sont bien entendu de la compétence Municipale, nous estimons que les postes de génie civil et d'appareillage doivent être mis en soumissions, autrement nous pensons que le poste affecté aux frais techniques et administratifs est bien confortable et se justifie difficilement sans contrôle des soumissions.

Nous notons que les montants décrits sont ceux du bureau d'ingénieurs et qu'il y aura certainement des différences en fonction des difficultés rencontrées dans l'exécution de l'ensemble de cette réfection.

Nous constatons que la fouille nécessaire coupe en deux la parcelle N° 270 et que cette intervention a une incidence sur l'exploitation agricole.

Afin de rédiger un rapport qui tient compte de la réalité effective de la situation sur le terrain, et de donner les bonnes informations au législatif pour la prise de décisions, une visite sur place a été effectuée par le rapporteur.

Constat, les parcelles N°267 et 270 sont déjà ensemencées en céréales. La N°267 a été presque complètement labourée par les sangliers. La parcelle N°270 a également subi les assauts des suidés, mais pour le moment avec des dégâts moins importants et plus localisés.

Bien entendu, l'intervention des machines adaptées pour la creuse devront prendre les dispositions nécessaires pour utiliser un minimum de surface afin de respecter le travail de l'exploitant.

Une fois les autorisations et adjudications accordées, les travaux devraient être rapidement entrepris afin de libérer le terrain et de remettre en route le bouclage pour éviter les eaux stagnantes dans les conduites concernées.

En conséquence, la commission vous recommande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N°25/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu- dit

Les Evuex

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la Conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit les **Evuex**
 2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 75'000.00**
 3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
 4. D'amortir ces travaux en une fois, par un prélèvement à la Réserve < Réseau d'eau.>

Béatrice Dozot 

Line Seewer 

Lionel Dormond 

Roland Berclaz 

J-C 
Guillemin